

Une analyse de recherche de légionelles dans les blocs douches des établissements communaux doit être effectuée chaque année. Le Conseil a retenu pour cela le laboratoire d'analyses départemental.

Les entreprises ont été retenues pour l'aménagement des espaces publics du Marchedial – Phase 1 – Place de la Gare et espace « petite vitesse ».

L'assemblée a approuvé le plan de financement des phases 2 et 3 du Marchedial et des subventions seront sollicitées.

Le Conseil Municipal a approuvé la régularisation se rapportant aux attributions de compensation à percevoir de l'EPCI.

Les tarifs des différents services communaux ont été votés.

Suite à l'adhésion à la Communauté d'agglomération des communes de St-Préjet d'Allier et Monistrol d'Allier à compter du 1er janvier 2018 et dans le cadre de la recomposition du Conseil Communautaire soit selon les dispositions de droit commun, soit par accord local, le Conseil Municipal a opté pour l'accord local présenté par la CAPeV.

La création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de première classe a été décidée à compter du 1^{er} février 2018 à raison de 17 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal a autorisé l'ouverture de crédits de dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses de 2017 avant le vote du budget 2018.

Dans le cadre d'un financement TEPCV, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation de travaux de renouvellement de l'Eclairage Public avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire.

Un « Bilan de la voirie forestière pour la commune » a été produit par la Communauté d'Agglomération du Puy-En-Velay. Parmi 11 projets potentiels et compte tenu des financements mobilisables, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'un programme de rénovation constitué de 5 chemins.

Laurent MIRMAND
Maire de CRAPONNE-SUR-ARZON

